Image not found or type unknown

Attestation aem non intermittent

Par **benoitXV**, le **09/03/2015** à **17:17**

Bonjour

suite a une prestation de figurant dans une pub,
j'ai reçu mon cachet accompagné d'une attestation aem. Il semble que ce document est faite pour les intermittents du spectacle ce que je ne suis pas.
Que dois-je en faire svp?

Par **P.M.**, le **09/03/2015** à **17:51**

Bonjour,
Vous ouvrez plusieurs sujets alors que pour une meilleure compréhension, il aurait suffit de poursuivre le premier...
J'avais d'ailleurs émis l'hypothèse d'intermittent du spectacle dans celui-ci...
Si l'attestation, je présume destinée à Pôle Emploi, ne correspond pas à votre statut et ne peut pas être exploitée par l'organisme, il suffirait de demander à l'employeur de la rectifier ou de la refaire...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés